

COMMUNE DE MARPIRE

Compte rendu du conseil municipal

En date du 16 février 2018

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 11

Etaient présents : TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse – LEJAS Frédéric - PAIN Jean-Yves – ASSELIN Marie-Christine – DENIS Geneviève– BEAUDUCEL Cécile – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – PINSARD Gisèle – SEVENO Hervé

Absents excusés : FAUVEL Auguste -- DELAUNAY Thierry – FAUCHEUX Ludivine – DAGUISE Laurent

Secrétaire de séance : Christelle HALLET

Ordre du jour :

- Modification des statuts de Vitré Communauté liée au transfert de la compétence obligatoire en matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »(GEMAPI)
- Subventions 2018
- Lotissement communal « Les Lavandières » : Création du budget annexe
- Lotissement communal « Les Lavandières » : Desserte AEP (alimentation en eau potable) et défense incendie
- Entretien des terrains de football (décompactage)
- PLU : Affermissement de la tranche conditionnelle n°3 (évaluation environnementale)

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Bassin d'orage pour le futur lotissement
- Courriers
- Taux d'imposition
- Information du Syndicat d'urbanisme par Hervé Séveno

I : Modification des statuts de Vitré Communauté liée au transfert de la compétence obligatoire en matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »(GEMAPI)

La loi MAPTAM de 2014 a créé la compétence GEMAPI. Cette compétence doit être transférée aux EPCI. Elle comprend quatre compétences obligatoires et Vitré Communauté

en ajoute quatre supplémentaires qui sont cohérentes avec les instances en place dans ce transfert.

Le conseil municipal vote ce transfert avec une abstention et 10 voix pour.

II : Subventions 2018

Thérèse Moussu nous présente les subventions versées les années précédentes afin d'établir celles de cette année. Les associations ont fait leur demande. Pour celles qui ne l'ont pas encore déposée le conseil municipal décide qu'une seule relance doit être faite.

Concernant l'association sportive, le judo n'a pas fait de demande de subvention mais souhaite que la somme versée l'an passé soit versée à l'association sportive de Marpiré.

Thérèse Moussu ajoute aussi que le budget électricité de la salle des sports a encore augmenté : des efforts doivent encore être faits ; cette dépense pourrait être aussi assimilée à une subvention versée par la commune. Le conseil municipal décide de ne pas rétrocéder la subvention judo à l'association sportive.

Le conseil municipal décide donc de maintenir le montant des subventions sans augmentation pour cette année et réprecise que la commune prend à sa charge les dépenses d'électricité et de chauffage du Pt'y Bistrot, de la salle des sports, de la salle des fêtes et de l'école qui sont aussi des grosses subventions.

III : Lotissement communal « Les Lavandières » : Création du budget annexe

Le conseil municipal valide l'ouverture d'un budget annexe pour le futur lotissement communal « Les Lavandières »

IV : Lotissement communal « Les Lavandières » : Desserte AEP (alimentation en eau potable) et défense incendie

Le conseil municipal valide le devis du Syndicat des Eaux pour la desserte AEP et défense incendie pour le futur lotissement communal « Les Lavandières ».

V : Entretien des terrains de football (décompactage)

L'an passé, on avait fait le compost et le décompactage des terrains de foot.

Le conseil municipal valide le décompactage qui est suffisant pour cette année mais à valider avec l'association sportive.

VI : PLU : Affermissement de la tranche conditionnelle n°3 (évaluation environnementale)

Dans le cadre du PLU, la DREAL impose à la commune une étude environnementale concernant le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. Le cabinet DMEAU a chiffré la prestation à 700€ HT.

Le conseil municipal accepte ce devis.

De plus, un recours est en cours pour une étude environnementale sur le PLU ; nous sommes dans l'attente de la réponse. Son chiffrage est de 2 300 € HT dans la tranche conditionnelle des prestations proposées par l'atelier d'Ys.

VII : Bassin d'orage pour le futur lotissement

Des rencontres ont eu lieu avec le cabinet d'YS et le bureau d'études de DMEAU pour le bassin d'orage du futur lotissement afin d'avancer sur ce dossier.

VIII : Information du Syndicat d'urbanisme par Hervé Séveno

Le syndicat d'urbanisme avait en charge la rédaction du nouveau SCOT (Schéma de cohérence territoriale) qui a été approuvé lors de la dernière réunion à laquelle a participé Hervé Séveno. Le PLU prendra en compte les nouvelles dispositions du SCOT.

IX : Taux d'imposition

Thérèse Moussu fait un point sur l'évolution des taux d'imposition de la taxe d'habitation et les taxes foncières. Les taux ont augmenté en 2002 et ensuite en 2012. Le conseil municipal se laisse un temps de réflexion et en discutera lors du prochain conseil.

X: Courriers

- Réunion proposée par le SMICTOM à Pocé les bois pour les conseillers municipaux le mardi 20 février 2018.
- Courrier de l'APEL qui veut faire une zumba party le 8 avril et souhaite une estrade de la commune de Châteaubourg qui accepte à condition que la mairie fasse la demande : le conseil municipal accepte de faire la demande à la commune de Châteaubourg.
- Tournoi de volley sur herbe sur deux jours 9 juin tournoi enfants puis tournoi masculin / féminin et 10 juin tournoi adultes mixtes ; l'association sportive souhaite proposer de la restauration pour le soir et demande la mise à disposition de la salle de sport tout le week-end y compris la nuit pour que les joueurs puissent dormir. Le conseil municipal refuse que la salle soit utilisée la nuit pour l'hébergement.
- Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 29 mars 2018 à 20h00 car le conseil communautaire aura lieu le troisième vendredi.